

## Quand les deniers publics financent déjà largement l'enseignement libre...

La répartition des 300 millions d'euros du plan de relance européen pour la rénovation des bâtiments scolaires en Fédération Wallonie-Bruxelles fait débat. Suite à la campagne intensive menée par le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique (SeGEC) jusque dans les classes et auprès de parents, le Centre d'Etudes et de Défense de l'Ecole Publique (CEDEP) propose de prendre en compte tous les chiffres, afin que la présentation qu'en fait le SeGEC soit soumise à une lecture critique.

L'enseignement libre qui est organisé par des structures privées n'a en réalité jamais été autant financé qu'aujourd'hui, avec 50% du budget total de l'enseignement. Le CEDEP dénonce toute clé de répartition sur base d'un nombre d'élèves, qui encourage la concurrence scolaire, facteur d'inégalités entre élèves. Seul un réseau unique et public peut mettre fin à la reproduction des inégalités scolaires.

C'est avec une certaine consternation que le CEDEP assiste à la campagne médiatique du SeGEC sous le slogan « l'enseignement libre est-il lésé ? ». Cette question part en effet d'un postulat ressassé depuis de nombreuses années par le SeGEC mais largement biaisé. Lorsqu'on regarde les chiffres, on s'aperçoit que le réseau libre subventionné est particulièrement bien financé, et que son financement correspond exactement à la doctrine 1 enfant = 1 enfant. L'enseignement libre accueille en effet un peu moins de 50% de la population scolaire et reçoit un peu moins de 50% du budget total de l'enseignement. De quoi mettre définitivement fin aux exigences financières du SeGEC et donc à ses campagnes médiatiques.

Pierre Spehl, Président du CEDEP précise : « A la lumière des chiffres complets, on constate donc bien que l'enseignement libre est largement financé : il accueille presque 50% de la population scolaire et organise son enseignement avec 50% du budget total dévolu à l'enseignement. Cette proportion élevée est notamment due aux traitements des professeurs, évidemment identiques quel que soit le réseau, et qui représentent environ 90% du budget de l'enseignement. Quand le SeGEC dénonce une différence dans les subventions de fonctionnement, il pointe en réalité une petite partie du budget global (11%) de laquelle il reçoit actuellement 50% de ce que reçoit le réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE). Mais cette différence ne représente que 5% du budget total de l'enseignement. En d'autres termes, quand on donne 100 euros pour un élève de l'enseignement public, on donne 95 euros pour un élève de l'enseignement privé. La présentation qu'en fait le SeGEC est donc pour le moins incomplète. »

En outre le réseau libre catholique n'offre pas à travers son enseignement un service public équivalent à celui de l'enseignement public, ce qui constitue une *différence objective* : le réseau catholique est notamment caractérisé par un projet éducatif, « mission de l'école chrétienne », qui vise à « faire de l'éducation à la lumière de l'Évangile » et par un cours de religion catholique obligatoire. Nous ne sommes pas là du tout dans le cadre d'un service public neutre qui s'adresse à tous les enfants quelles que soient leurs convictions religieuses ou philosophiques, et qui exclut toute discrimination.

En conséquence, le CEDEP dénonce avec force les nouvelles revendications du SeGEC relatives à la répartition du montant d'aide européen pour la relance, d'abord et avant tout car en termes de bâtiments scolaires, l'argent public doit en priorité être investi dans des bâtiments publics, et ne pas servir à valoriser un patrimoine privé au détriment du patrimoine public.

Par ailleurs, octroyer de l'argent public en fonction du nombre d'élèves revient en réalité à financer toujours davantage le plus gros réseau, et donc à entretenir une concurrence malsaine et un marché scolaire qui est considéré comme un des facteurs les plus importants des inégalités scolaires. Seul un réseau unique et public peut mettre fin à une partie des reproductions des inégalités scolaires en Fédération Wallonie-Bruxelles.

**Le CEDEP, fort de ses 14 associations membres, dénonce les informations tendancieuses et erronées du SeGEC visant à valoriser un patrimoine privé avec de l'argent public et refuse que l'enseignement public soit détricoté au profit d'un réseau non public déjà largement financé.**

# L'Enseignement Libre est financé par les deniers publics

## ANNEXE

### 1. L'Enseignement Libre est financé à plus de 96 % par la FWB

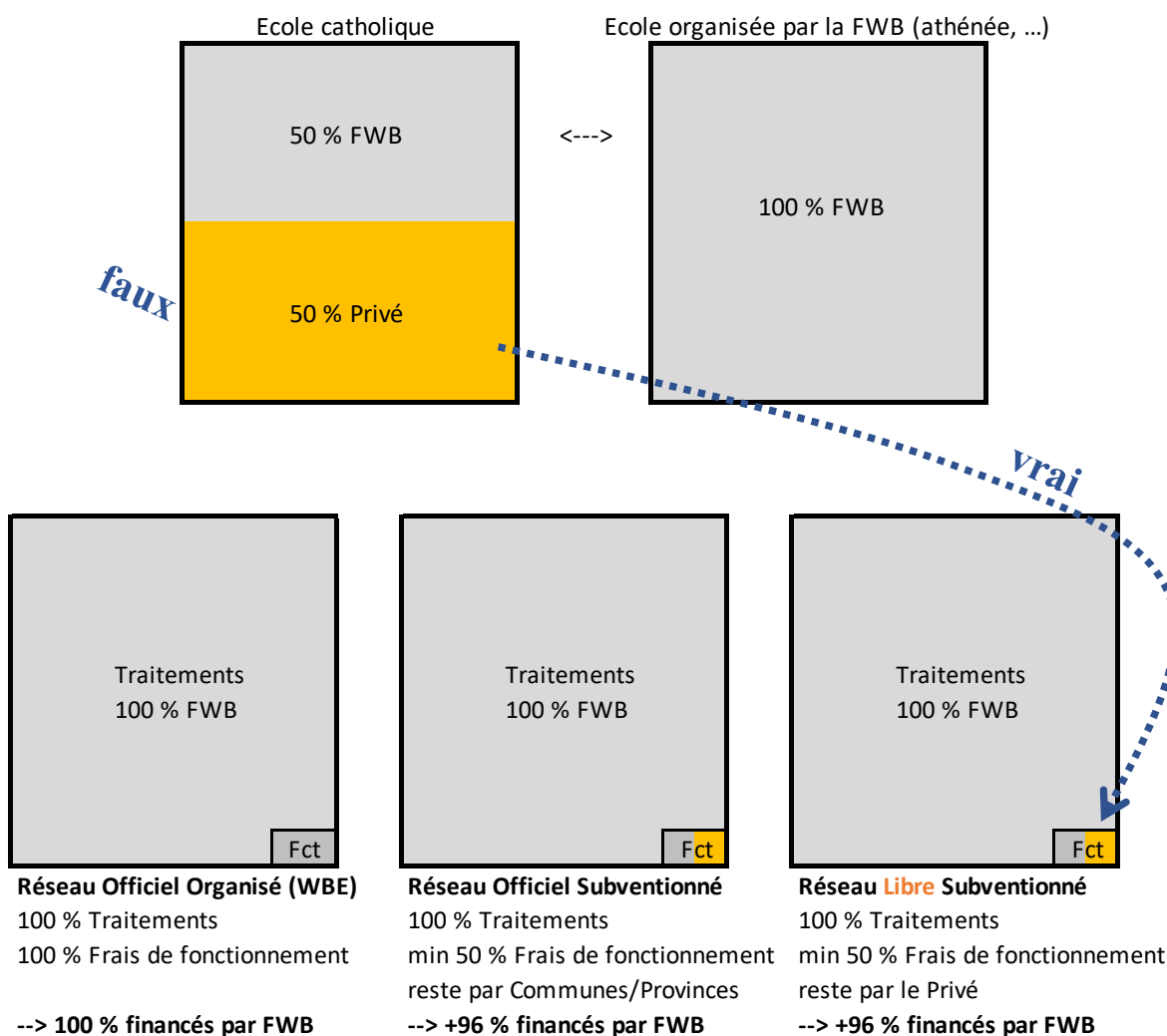
La FWB assure à 100 % l'ensemble des coûts liés à l'organisation de son propre réseau : Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE).

Mais la FWB assure aussi

- 100 % des traitements dans les réseaux de l'Officiel et du Libre subventionné.
- de 50 % à 100 % des frais de fonctionnement selon le réseau

Or

- Les traitements représentent à eux seuls 85 % du budget.
- Les frais de fonctionnement (Fct) représentent 11 % du budget.
- 96 % du budget consacré par la FWB à l'enseignement obligatoire est réparti équitablement parmi son réseau WBE et les réseaux officiels ou libres subventionnés.
- Il reste une part allouée spécifiquement aux bâtiments scolaires de 4 % du budget.



## 2. Répartition des élèves dans les réseaux, en pourcentages

Répartition scolaire dans les réseaux – Enseignement Ordinaire et Spécialisé			
Répartition 2018-2019 (%)	WBE	Officiel Subv.	Libre Subv.
	(source : Indicateurs de l'Enseignement 2020)	14,9 %	35,4 %
	50,3 %		49,7 %

## 3. Budget consacré par la FWB à l'enseignement obligatoire

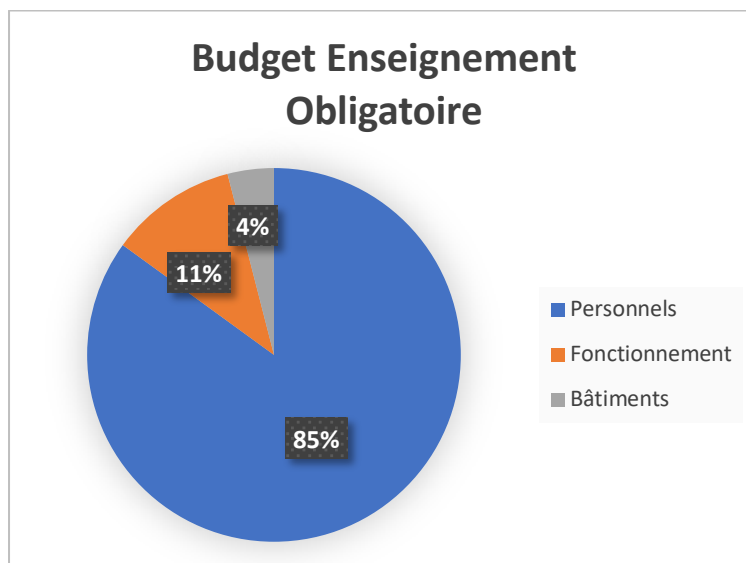
BUDGET ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE prévisions 2021 (EUR)			
	Personnels	Fonctionnement	Total
Fondamental	1.968.000.000	269.000.000	2.237.000.000
Secondaire	2.443.000.000	376.000.000	2.819.000.000
Alternance	63.000.000	2.000.000	65.000.000
Spécialisé	610.000.000	60.000.000	670.000.000
Promotion sociale	200.000.000	7.000.000	207.000.000
Artistique HR	99.000.000	3.000.000	102.000.000
Centre PMS	101.000.000	11.000.000	112.000.000
Sous-total	5.484.000.000	728.000.000	6.212.000.000
Bâtiments scolaires			250.000.000
<b>TOTAL</b>			<b>6.462.000.000</b>

(source : Note en réponse au SeGEC du 8 mars 2021, Julien Nicaise et Bernard Rentier)

## 4. Poids des 3 postes clés dans le budget FWB

BUDGET FWB ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE prévisions 2021			
	Personnels	Fonctionnement	Bâtiments
TOTAUX (EUR)	5.484.000.000	728.000.000	250.000.000
%	<b>85 %</b>	<b>11 %</b>	<b>4 %</b>

(source : Note en réponse au SeGEC du 8 mars 2021, Julien Nicaise et Bernard Rentier)



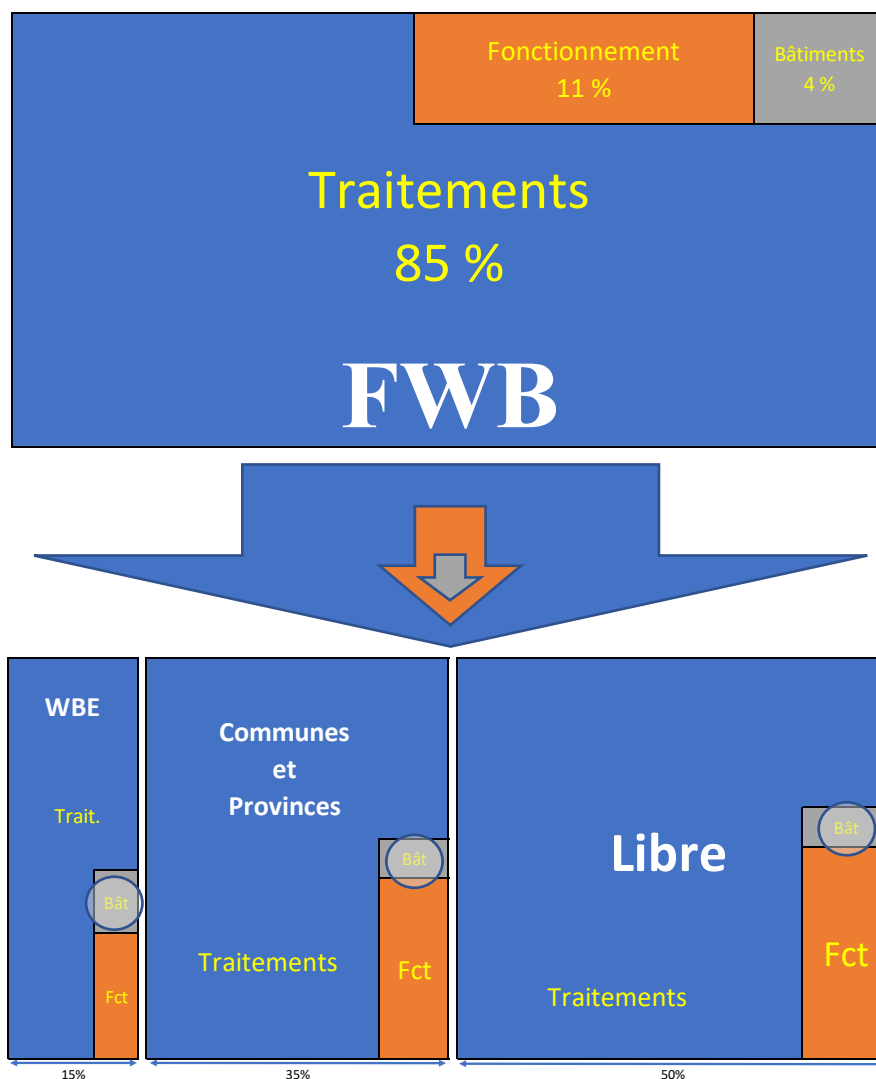
## 5. Budget FWB pour frais de fonctionnement (2020)

Fonctionnement 2020 Saint-Boniface (kEUR)	WBE	Officiel Subv.	Libre Subv.	Total
Fondamental ordinaire	23.257	131.725	106.906	262.613
Secondaire ordinaire	107.357	55.479	205.172	359.893
Spécialisé	21.505	12.312	24.908	58.104
	<b>152.119</b>	<b>199.516</b>	<b>336.986</b>	<b>680.610</b>
	<b>22 %</b>	<b>29 %</b>	<b>49 %</b>	<b>100 %</b>
	<b>51 %</b>		<b>49 %</b>	

(source : Exposé Général du Budget - ajusté - de la Communauté Française 2020)

## 6. Récapitulatif des répartitions entre réseaux des subventions FWB

Budget : 6,5 milliards €



Rem : l'intervention de la FWB dans les bâtiments scolaires est assurée par différents fonds et liée aux différences objectives entre réseaux (cfr article 24 §4 de la Constitution).